



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Entreprises

Question écrite n° 38612

#### Texte de la question

M Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine) appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, sur l'action qu'a engagée l'Association de défense des propriétaires de conteneurs (ADPIC) auprès de la commission des opérations de bourse contre le groupe ICCU qui gère la location de leurs conteneurs afin que celle-ci lui ordonne de se conformer aux règles de transparence prévues par la loi. Il apparaît en effet que, depuis plusieurs années, cette société ne verse plus de loyers aux propriétaires de conteneurs sans apporter d'explication ni de transparence des comptes. A l'heure où les scandales financiers se multiplient, cette affaire qui pénalise de petits épargnants mérite qu'on y attache de l'intérêt et ce d'autant que la COB se borne seulement à émettre des critiques auprès des dirigeants. Il lui demande de donner à ses services les instructions nécessaires pour clarifier cette affaire et, en particulier, de demander à la COB de respecter l'article 31 de la loi du 14 décembre 1985 qui précise que « lorsqu'une pratique est de nature à porter atteinte aux droits des épargnants le président de la commission des opérations de bourse peut demander à la justice qu'il soit ordonné à la personne qui en est responsable de se conformer à ces dispositions ».

#### Données clés

**Auteur :** [M. Boucheron Jean-Michel](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38612

**Rubrique :** Transports

**Ministère interrogé :** économie, finances et privatisation.

**Ministère attributaire :** économie, finances et privatisation.

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 mars 1988, page 1337